

## Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

### CAPITAINE 500

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p><b>1. Planification de la navigation d'un navire d'une jauge brute inférieure à 500 et ne s'éloignant pas à plus de 200 milles des côtes</b></p> <p>Annexes II et III de l'arrêté du 30 octobre 2015 relatif à la délivrance du brevet de chef de quart 500 et du brevet de capitaine 500</p> <p>MODULE P1-2 NAVIGATION</p> <p>Code STCW : Section A-II/3</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manœuvrer son navire dans toutes les circonstances (adaptation au trafic maritime, visibilité réduite, zones sujettes à des forts marées...) et en toute sécurité en interprétant les documents nautiques et météorologiques et en utilisant les équipements de passerelle (notamment compas, sondeur, radar, ECDIS)</li> <li>- Collecter, analyser et traiter l'information afin de planifier et diriger la navigation en temps réel et garantir une veille permanente</li> <li>- Déterminer la position d'un navire afin de naviguer en toute sécurité et éviter tout risque de collision</li> <li>- Utiliser les phrases normalisées en langues française et anglaise pour les communications de détresse, d'urgence et de sécurité afin de porter secours ou se voir porter secours</li> <li>- Rédiger un rapport de mer en termes juridiques afin d'éclairer les circonstances d'un accident ou</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Epreuve finale écrite portant sur Navigation / Météorologie /Tenue du quart (1,5h)</li> <li>- Epreuve pratique sous la forme d'une séance d'évaluation en fin de formation portant sur la carte marine (1,5h)</li> <li>- Epreuve pratique en cours de formation : stage RADAR</li> <li>- Deux épreuves finales orales portant sur règle de barre/feux balisage/signaux et anglais SMCP (Standard marine communication phrases)</li> </ul>	<p>Le choix de la route s'effectue de manière à éviter les dangers. Les cartes et publications nautiques utilisées sont pertinentes au regard des circonstances de navigation et sont mises à jour afin d'assurer la sécurité.</p> <p>L'interprétation des renseignements donnés par les équipements de passerelle est conforme aux pratiques de navigation admises.</p> <p>La position du navire est calculée avec la méthode et la récurrence appropriées aux circonstances de navigation afin d'obtenir des données fiables et garantir la sécurité du navire. Les calculs relatifs à la position sont précis.</p> <p>Les signaux de détresse ou d'urgence sont immédiatement reconnus. Les plans d'urgence et les consignes sont appliqués</p>

## Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

### CAPITAINE 500

	<p>incident (corporel ou matériel) survenu à bord le cas échéant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer les mesures de sécurité dans la réalisation des manœuvres d'appareillage, d'accostage, de mouillage, de remorquage et de repêchage des personnes à la mer afin de garantir la sécurité du navire et de son équipage</li> </ul>		<p>dans les délais impartis en veillant à évaluer auparavant le type et l'ampleur de l'urgence.</p> <p>Les opérations effectuées sont conformes aux documents établis en matière de sécurité, aux consignes d'utilisation du matériel et aux limitations prévues à bord du navire.</p>
<p><b>2. Contrôle de l'exploitation du navire</b></p> <p>Annexes II et III de l'arrêté du 30 octobre 2015 relatif à la délivrance du brevet de chef de quart 500 et du brevet de capitaine 500</p> <p><b>MODULE P2-2</b>  <b>MANUTENTION ET ARRIMAGE DE LA CARGAISON, CÔNTROLE DE L'EXPLOITATION DU NAVIRE ET ASSISTANCE AUX PERSONNES A BORD</b></p> <p>Code STCW : Section A-II/3</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un bon état de navigabilité au navire grâce à la gestion du matériel et des opérations liées à la sécurité (réalisation des inspections, tests et analyses prescrites)</li> <li>- Maintenir la sécurité de l'équipage, des passagers et/ou de la cargaison du navire en veillant à ce que les engins de sauvetage, les dispositifs de lutte contre l'incendie et autres systèmes de sécurité soient en état de fonctionner</li> <li>- Gérer les avaries et les situations d'urgence conformément aux plans d'urgence correspondants afin d'anticiper tout évènement</li> <li>- Appliquer la réglementation relative à la protection du milieu marin afin de garantir les prescriptions en matière de prévention de la pollution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Epreuve écrite en cours de formation portant sur Description et construction /Entretien et réparation/Sécurité/Arrimage et manutention</li> <li>- Epreuve finale écrite portant sur Stabilité (1,5h)</li> </ul>	<p>Les dispositifs de sécurité sont régulièrement contrôlés et correctement utilisés.</p> <p>L'ordre de priorité, les niveaux et les délais pour rendre compte d'un problème et informer le personnel à bord sont adaptés à la nature de la situation d'urgence.</p> <p>Les procédures d'évacuation, d'arrêt d'urgence et d'isolement sont adaptées à la nature de la situation d'urgence et sont mises en œuvre promptement.</p> <p>La réglementation relative à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à la sûreté et à la protection du milieu marin est correctement identifiée.</p>

## Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

### CAPITAINE 500

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenir à jour les documents réglementaires et appliquer les différentes réglementations (nationales et internationales) selon la position et les caractéristiques du navire (armé à la pêche, au commerce, à la plaisance professionnelle)</li> <li>- Contrôler la stabilité, l'assiette et les contraintes liées au type de navire (pêche, commerce, plaisance professionnelle) pour s'assurer que les opérations de chargement et déchargement de la cargaison s'effectuent dans le respect des règles en vigueur</li> </ul>		<p>Les conditions de stabilité satisfont aux critères de stabilité à l'état intact de l'Organisation maritime internationale (OMI) dans toutes les conditions de chargement. Les mesures prises sont conformes à la pratique admise.</p>
<p>3. Gestion et management d'une entreprise maritime</p> <p>Annexes II et III de l'arrêté du 30 octobre 2015 relatif à la délivrance du brevet de chef de quart 500 et du brevet de capitaine 500</p> <p>MODULE NP-2 NATIONAL PONT</p> <p>Code STCW : Section A-II/3</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répartir et affecter les ressources matérielles en fonction des priorités, des besoins et de la situation à bord</li> <li>- Assurer la gestion des tâches et la charge de travail de l'équipage en respectant les règles prescrites et en démontrant une capacité de prise de décision et d'aptitude à l'exercice de l'autorité</li> <li>- Diriger un équipage à l'aide d'une communication claire et sans ambiguïté dans les deux sens en s'appuyant le cas échéant sur l'expérience des membres de l'équipage</li> <li>- Evaluer la situation et les risques pour choisir une ligne d'action et atteindre un résultat efficace et adapté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Epreuve écrite en cours de formation portant sur Gestion /Environnement professionnel</li> <li>- Epreuve finale écrite portant sur Rapport de mer (2h)</li> </ul>	<p>Les risques et le matériel dangereux sont reconnus et signalés.</p> <p>Les procédures et les pratiques visant à protéger le personnel et le navire sont observées à tout moment.</p> <p>Les mesures initiales prises lors de la découverte d'une situation d'urgence et les mesures prises par la suite sont conformes aux procédures d'intervention d'urgence établies.</p>

## Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

### CAPITAINE 500

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maitriser les différents interlocuteurs de l'entreprise maritime et les relations avec l'armateur</li><li>- Connaître l'ensemble des responsabilités du capitaine (responsabilités civiles et pénales du capitaine, responsabilités du capitaine vis-à-vis de l'armateur, les sanctions encourues par le capitaine...)</li></ul>		
--	--	--	--

*Se référer aux Annexes II et III de l'arrêté du 30 octobre 2015 relatif à la délivrance du brevet de chef de quart 500 et du brevet de capitaine 500 pour plus de précision.  
La délivrance du brevet de capitaine 500 est soumise à l'obtention des modules P1-2, P2-2, NP-2 et des formations spécifiques précisées dans l'arrêté précité.*